

Délibération n°2016/012
Séance du 20 janvier 2016

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DU STIF AU SEIN DES
COMITES DE PILOTAGE DE LA BILLETTIQUE**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des Transports et notamment ses articles L 1241-1 à L 1241-20, L 3111-14 à L 3111-16 et R 1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du STIF approuvé par la délibération n°2006/0202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/0331 du 7 mai 2008 ;
- VU** la délibération n°2013/008 relative à modernisation de l'infrastructure billettique en Ile-de-France par la mise en place des Unités Transport;
- VU** la délibération n°2015/224 relative à l'avenant n°14 au contrat 2012/2015 STIF-RATP;
- VU** la délibération n°2015/225 relative à l'avenant n°10 au contrat 2012/2015 STIF-SNCF;
- VU** la délibération n°2015/226 relative à l'avenant générique n°4 aux contrats de type 2;
- VU** le règlement intérieur du Conseil du STIF ;
- VU** la délibération n°2015/459 du 07 octobre 2015 portant désignation d'un représentant du STIF au sein des Comités de pilotage de la billettique ;
- VU** le rapport n°2016/012 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : la délibération n°2015/459 du 07 octobre 2015 est abrogée ;

ARTICLE 2 : Madame Yasmine Camara, membre du Conseil du STIF, est désignée en tant que représentante du conseil au sein des comités de pilotage de la Billettique.

ARTICLE 3 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESE